

Mai / Juin 2022 - N° 105

Le journal de votre Centre de Gestion



# CGA La Une



**PAGE 3**

**RUBRIQUE CGALA**

L'équipe du CGALA à votre service...



Centre de Gestion Agréé de Loire-Atlantique  
Partenaire de votre expert-comptable





**Daniel Graiz**  
Président

## ÉDITO

### Le CGALA dans une nouvelle dynamique...

Après les incertitudes de la fin d'année 2021 évoquées dans le dernier édito du CGA La Une, voici venu « le temps d'après... » qui marque pour le CGALA, une transition vers des lendemains certes différents, mais tout aussi riches et utiles pour les entreprises. À nous de savoir nous y adapter...

Nous avons pris en conseil d'administration la décision de confier à notre directeur, Christophe Taveau, et ses équipes du CGALA et de l'ARAMPLLA la mise en œuvre d'une nouvelle mission : l'Examen de Conformité Fiscale.

Nous avons dès le mois de janvier communiqué auprès des cabinets comptables partenaires avec l'envoi d'un flyer leur proposant « un partenariat gagnant-gagnant grâce à une collaboration innovante et de proximité ».

En effet, cette nouvelle mission, issue de la volonté du gouvernement d'inscrire les entreprises dans une relation de confiance avec l'administration fiscale, ne pourrait être menée à bien sans le climat de respect, de bienveillance et de complémentarité avec les experts-comptables, climat qui a toujours dicté nos actions au service des entreprises.

Je ne doute pas que l'équipe du CGALA prendra sa part dans ce mouvement, avec le dynamisme et le professionnalisme dont elle a toujours fait preuve, en toutes circonstances, depuis de nombreuses années.

Je profite de ce temps de parole pour adresser encore un grand merci pour le travail et le temps passé au service du CGA à Nadine Dillet et Claudine Doucet qui viennent de faire valoir leurs droits à retraite après plus de 40 années de fidélité au CGALA. Nous leur souhaitons, les administrateurs et moi-même, une très belle retraite.

Nous souhaitons également à cette occasion la bienvenue aux derniers arrivés, Séverine et Marilyn, en remplacement de Nadine et Claudine, ainsi qu'Eben qui vient renforcer l'équipe des analystes.

De nouvelles perspectives, de nouveaux challenges, des missions à redéfinir... C'est avec détermination que, tous ensemble, nous continuerons à apporter un service de qualité dans un cadre nouveau aux entreprises qui nous font et nous feront confiance...

## SOMMAIRE

Édito .....	2
Rubrique CGALA .....	3
Dossier .....	4
Nos adhérents ont du talent ...	6
Le net utile .....	7
Rubrique infos .....	8

## Agenda

L'Assemblée Générale de votre Centre de Gestion se déroulera le **lundi 27 juin 2022** au Château de La Poterie, à La Chapelle-sur-Erdre, à partir de 17h.

Réservez votre fin de journée pour nous rejoindre et profiter de l'intervention d'un conférencier au profil atypique, Denis Deschamps, autour des enjeux géo-politiques et géo-économiques d'aujourd'hui et demain...



Centre de Gestion Agréé de Loire-Atlantique : [www.cgala.fr](http://www.cgala.fr)

Fondé à l'initiative des Experts-Comptables des Pays de Loire et de la CCI de Nantes St-Nazaire

« CGA La Une » : Directeur de publication : Christophe Taveau - Responsable de rédaction : Brigitte Lêmeillet

N°ISSN : 1772-9203 - Dépôt légal : Avril 2005

Les indications de marques et adresses internet qui figurent dans les pages rédactionnelles sont données à titre d'information sans aucun but publicitaire

Réalisation : Ambition Marketing - Crédits photos iStock

# RUBRIQUE CGALA



**Antoine Chatellier**  
Analyste & Observatoire



**Françoise Lerbet**  
Responsable informatique  
& Formation



**Brigitte Lémeillet**  
Analyste & Communication



**Béatrice Touret**  
Analyste & Statistiques



**Séverine Seroux**  
Assistante



**Eben Amegandji**  
Analyste



**Durga Grandadam**  
Analyste & Documentation



**Marilyn Rios**  
Accueil & Adhésions



**Annette Taukla**  
Analyste LMNP



**Catherine Sénéchal**  
Comptabilité & LMNP

## L'équipe du CGALA

### Le mélange des générations et des profils

Le CGALA d'aujourd'hui est le fruit de l'implication et, parfois, de l'imagination des plus anciens qui ont toujours été acteurs, force de propositions dans leur travail et dans leur organisation...

Ces anciens, présents depuis le début des années 80, peuvent apparaître dans le monde du travail actuel comme des « dinosaures », mais, forts et fortes du chemin qu'ils ont parcouru ensemble, à partir d'un papier et d'un crayon, du balbutiement de l'informatique et des technologies d'information et de communication, au fil des changements de présidents, de directeurs, de conseils d'administration... Il leur a fallu beaucoup d'énergie, de volonté, d'échanges, d'échecs et de résilience pour s'adapter à chaque carrefour, et ces carrefours ont été nombreux au cours des décennies d'existence des organismes agréés... *Jacques Brel a chanté « du talent pour être vieux sans être adulte... ».*

Alors, cette expérience qu'est la leur ne peut que servir demain par le partage des connaissances et des compétences avec les nouveaux arrivés, au fur et à mesure, dans le respect et l'écoute. Permettant d'effacer les fossés entre générations et assurer la relève sous un autre jour, une autre forme mais toujours avec l'envie de « faire de son mieux... ». *Vianney et Gims chantent « la vie, c'est des envies, l'envie avant les avis... ».*

Face à « de nouvelles perspectives, de nouveaux challenges et des missions à redéfinir », l'impulsion est donnée pour un avenir où chacun et chacune saura jouer son rôle, activer les synergies dans un climat de saine complémentarité et d'intelligence collective !



**Christophe Taveau**  
Directeur

## Les adhérents loueurs en meublés du CGALA

### Une publication dédiée

La dernière version de la « fiche LMNP » issue de l'étude spécifique sur la population des adhérents loueurs en meublés non professionnels (LMNP), est parue : vous pouvez la consulter sur notre site [www.cgala.fr](http://www.cgala.fr). La version « papier » a été transmise par voie postale aux cabinets comptables cor-

respondants du CGALA. Chaque adhérent LMNP la retrouve également intégrée au dossier de gestion personnalisé qui lui est transmis, sous forme dématérialisée, pour chaque exercice comptable.

➤ **Contact CGALA : Béatrice TOURET**  
[beatricetouret@cgala.fr](mailto:beatricetouret@cgala.fr)  
02 40 44 92 84





# DOSSIER

## La sécurité fiscale : un atout majeur pour l'entreprise Le CGALA s'engage sur l'Examen de Conformité Fiscale.

Dans un environnement professionnel en réelle mutation, voire en révolution culturelle initiée par la loi ESSOC de 2018 pour une société de confiance dans un esprit de civisme et de simplicité, une nouvelle prestation de services au profit des entreprises a été mise en place dans le cadre de leurs relations avec les organismes fiscaux et sociaux : l'examen de conformité fiscale, dont les décrets et arrêtés d'application ont été publiés en janvier 2021.



### Le cadre général : un contexte inédit

#### › Relation de confiance

L'ECF vient compléter et renforcer l'ensemble des outils de sécurité fiscale mis en place par l'administration pour les entreprises qui s'inscrivent dans le respect du civisme fiscal.

Il constitue un maillon essentiel de relation de confiance entre les entreprises et l'administration.

#### › Une mission contractuelle

L'ECF est une mission réalisée sous couvert du secret professionnel par des prestataires indépendants tels que les experts-comptables, les commissaires aux comptes, les avocats ou les organismes agréés dont l'audit fiscal est le cœur de métier. Le CGALA s'engage à vos côtés dans cette mission...

L'ECF s'effectue selon une procédure normalisée dans le cadre d'un contrat entre l'entreprise et le prestataire et selon un cahier des charges précis défini par le législateur.

Le contrat doit comprendre :

- La période sur laquelle porte l'ECF.
- Les droits et obligations des parties (*notamment la clause résolutoire pour inexécution du contrat*).
- La liste des points constituant le chemin d'audit.
- La rémunération du prestataire.

L'ECF doit être proposé aux entreprises. Il relève du devoir de conseil de l'expert-comptable.

#### › Pour toutes les entreprises

L'ECF concerne toutes les entreprises, personnes physiques ou morales, exerçant une activité professionnelle, quels que soient leur taille, leur secteur d'activité, leur chiffre d'affaires, leur catégorie (BIC / BNC / BA) ou mode d'imposition (IR ou IS).

L'activité peut être exercée sous forme individuelle ou sous forme sociétale.

De fait, les loueurs en meublés **non professionnels** ne sont pas concernés par cette mesure.

### La description de la mission : un audit préventif

#### › Un chemin d'audit en plusieurs étapes

L'ECF a pour objectif de sécuriser l'entreprise sur des aspects fiscaux, comptables et juridiques. Le prestataire doit examiner et se prononcer sur la conformité fiscale des points déterminés dans le chemin d'audit. Ces points, fixés par arrêté, portent sur les dépenses et présentent une forte connexion entre le droit fiscal et la comptabilité :

- Conformité structurelle et Qualité comptable du Fichier des Écritures Comptables.
- Certification des logiciels de caisse.
- Conservation des documents.
- Respect des régimes fiscaux (imposition des bénéficiaires et TVA).
- Règles concernant les amortissements et les provisions.
- Règles concernant les charges à payer et les charges exceptionnelles.
- Règles concernant la TVA (collectée et déductible).

#### › Le compte rendu de mission

L'ECF donne lieu à délivrance par le prestataire d'un compte rendu de mission normé, compte rendu de mission à conserver jusqu'à l'expiration du délai de reprise de l'administration.

Afin de respecter les délais et échéances d'exécution de la mission, fixés par arrêté, l'entreprise ayant opté pour l'ECF s'engage à fournir les informations nécessaires selon un calendrier préalablement fixé.

## L'intérêt pour l'entreprise : vers le « zéro risque fiscal »

### > La sécurité fiscale

L'ECF constitue donc un nouveau marché, inédit, visant à optimiser la sécurisation comptable et fiscale de l'entreprise qui se positionne dans cette démarche de civisme et de confiance.

En effet, l'administration reconnaissant ce volontarisme de civisme fiscal, écartera a priori d'un éventuel contrôle fiscal l'entreprise se plaçant sous ECF.



Toutefois, en cas de contrôle fiscal, les majorations et les pénalités de retard ne seront pas appliquées par l'administration à l'entreprise se plaçant sous ECF. De plus, en cas de redressement ultérieur sur des points audités, l'ECF ouvre la possibilité à l'entreprise d'engager la responsabilité du prestataire.

Bien évidemment, ces garanties ne valent qu'à la condition de la bonne foi de l'entreprise, point essentiel de la démarche.

### > Des atouts de performance pour l'entreprise

La sécurité fiscale, en optimisant l'équation bénéfice/risque, est source de sérénité pour l'entreprise, lui permettant ainsi de mieux se concentrer sur son cœur de métier, quel qu'il soit.

En termes d'image et de communication, le civisme fiscal positionne favorablement l'entreprise aux yeux de ses interlocuteurs, notamment les banques, les institutionnels ou les fournisseurs. Il véhicule également une image vertueuse et de qualité vers les clients, point de plus en plus essentiel, pour aujourd'hui et pour demain...

L'Examen de Conformité Fiscale constitue donc une réelle opportunité à saisir pour les entreprises.

## Vous êtes expert-comptable : pourquoi faire confiance au CGALA ?

En tant qu'expert-comptable correspondant du CGALA, vous avez reçu en janvier dernier un flyer « ECF » vous proposant en ce domaine « un partenariat gagnant - gagnant grâce à une collaboration innovante et de proximité ».

Rappelons en quelques mots les termes de notre proposition et les avantages qu'elle offre pour votre cabinet :

Confiez au CGALA et/ou à l'ARAMPLLA les missions ECF que vous aurez proposées à vos clients dans le cadre de votre devoir de conseil et :

- Vous recevez une rétribution du CGALA et de l'ARAMPLLA pour la collaboration que vous apportez au bon déroulement de la mission avec votre client.
- Vous dégagez votre responsabilité, qu'il s'agisse du risque de situation de conflit d'intérêts ou qu'il s'agisse d'une éventuelle remise en cause d'un ou plusieurs points d'audit par l'administration fiscale : le CGALA et/ou l'ARAMPLLA prennent en charge le coût de l'ECF ainsi que les pénalités et les intérêts de retard.

- Vous répondez aux exigences de l'administration fiscale auprès de votre profession, notamment en matière de lutte anti-blanchiment.
- Le CGALA et/ou l'ARAMPLLA assument pour vous la contrainte temps et organisation spécifique à la mission ECF.

## Le CGALA est prêt

Aujourd'hui, le CGALA et l'ARAMPLLA, après de nombreuses heures de travail et de préparation, sont prêts à prendre en charge la mission ECF pour vos clients : la formation des équipes est assurée, l'équipement informatique est installé et testé... Les deux entités sont dans les « starting-blocks » !

Le Conseil d'Administration du 11 avril dernier a étudié et validé la grille tarifaire proposée par la Direction du CGALA et de l'ARAMPLLA sur cette mission ECF. Cette grille tarifaire ne s'appliquera qu'à compter de 2023 puisque les ECF réalisés en 2022 ne seront pas tarifés.

Les premiers dossiers commencent à être testés gratuitement pour les adhérents du CGALA sur les clôtures 2021.

La mise en œuvre de cette mission a également été l'occasion de travailler avec d'autres organismes agréés du département et de la région et, notamment, GESCOLIA sur Angers ([www.gescolia.fr](http://www.gescolia.fr)), organisme avec lequel nous vous proposons désormais une offre cohérente sur les Pays de Loire, en termes d'organisation, de pratiques et de tarification... Un service complet, de qualité dans un cadre de respect mutuel et de confiance partagée !

> **Contact CGALA : Christophe Taveau**  
[christophetaveau@c gala.fr](mailto:christophetaveau@c gala.fr) - 02 40 44 92 92



### Sources documentaires :

- Dossier de Presse : Gouvernement - Mars 2021 - Bilan de la relation de confiance.
- Décret et Arrêté d'application N°2021-25 du 13 janvier 2021 portant création de l'examen de conformité fiscale.
- « La revue Fiduciaire RF » N°3932 du 17 mars 2022 - « L'Examen de Conformité Fiscale : une opportunité à saisir ».

# NOS ADHÉRENTS ONT DU TALENT

## La location meublée vue par...

Ronan Gueguen, récent adhérent du CGALA, témoigne sur le chemin qui l'a conduit à créer son activité de location meublée...



### Une rupture professionnelle... Un temps de réflexion

D'origine bretonne avec un père militaire, Ronan Gueguen mène d'abord une vie itinérante, au cours de laquelle il effectue une formation technique dans le secteur du BTP.

Puis, pour des raisons personnelles, il pose ses valises à Nantes il y a une vingtaine d'années. Il y travaille pendant 19 ans dans une entreprise de BTP, en tant que responsable « QSE » (Qualité -Sécurité-Environnement) et « RSE » (Responsabilité Sociétale des Entreprises), métier qui le passionne et répond à ses propres valeurs en matière de développement durable.

Métier passion dans lequel il met toute son énergie, tout son temps, sans limites... Jusqu'à un changement de direction au sein de l'entreprise, de nouvelles orientations dans lesquelles Ronan Gueguen ne trouve plus l'écho et le soutien nécessaires à la réalisation des projets professionnels qu'il propose et défend.

Ces divergences le mènent, malgré lui, à une situation d'épuisement professionnel et, en novembre 2019, à 54 ans, c'est le break forcé avec un arrêt d'activité dicté par la médecine du travail, qui conduira, en mars 2021, à un licenciement.



### L'apprentissage d'une nouvelle activité

Sur cette période, fortement impactée par la pandémie « Covid19 », Ronan Gueguen se retrouve seul face à lui-même, chez lui, dans une grande maison qu'il avait rénovée de ses mains quelques années auparavant... Il prend du recul et entame une phase de questionnement, de positionnement relativement à ce qui est essentiel pour lui...

Partant du postulat qu'il ne « souhaitait compter que sur lui-même pour avancer, qu'il avait besoin d'autonomie, de temps pour lui... »,

Ronan Gueguen s'appuie sur ses savoir-faire en matière de bâtiment pour construire son projet de location meublée... « Je suis très bricoleur » dit-il modestement mais, en réalité, à l'exception de la maçonnerie, il peut tout faire seul !

Il décide alors de diviser sa maison, proche du campus universitaire, en deux parties, consacrant l'étage à la création d'un espace de colocation étudiants : trois chambres avec une cuisine et des sanitaires communs et un accès indépendant par l'extérieur.

Commence alors la découverte d'une nouvelle activité « non professionnelle »...

À ce niveau de son projet et fidèle à ses principes, Ronan fait tout lui-même, en autodidacte : annonces, contrats de location sur internet, déclaration fiscale... Mais, très vite, il se trouve confronté à une problématique de « turn-over » des locataires, donc, à terme une problématique économique et financière, que ne simplifie pas le contexte sanitaire particulier.

Pour faire face à ces difficultés, il intègre la nécessité de se faire accompagner pour structurer l'activité. Il se renseigne auprès de l'administration fiscale, fait appel à un expert-comptable et adhère au CGALA.

Cela lui permet, d'une part, de répondre à sa recherche de sécurité et de sérénité en matière de comptabilité et de fiscalité.

D'autre part, il saisit l'opportunité d'utiliser l'offre de formations du CGALA sur laquelle il ne tarit pas d'éloges : organisation, qualité des intervenants, diversité des thèmes : « ces formations m'ont permis d'apprendre, de comprendre et de partager, bref de grandir [...] c'est vraiment « top » sur le plan professionnel et sur le plan personnel » dit-il sincèrement.

En matière de location meublée par exemple, les formations suivies auprès du CGALA « m'ont vraiment bousculé » dicit notre adhérent, en me faisant découvrir combien il s'agissait d'une activité à part entière.

Et « en plus, c'est gratuit [...] donnez-moi une bonne raison de ne pas s'inscrire ? » conclut-il.

### Un chemin vers un meilleur équilibre vie personnelle et vie professionnelle...

C'est aussi par ce biais qu'il décide d'agrandir sa maison pour pouvoir, d'ici la fin de l'année 2022, proposer 2 chambres supplémentaires, avec sanitaires ainsi qu'un espace cuisine plus vaste et réorganisé pour favoriser une colocation harmonieuse, avec un taux d'occupation optimal sur toute l'année.

En effet, dans la démarche de Ronan Gueguen s'inscrit également la volonté d'y donner du sens, de créer du lien social entre les jeunes, étudiants ou jeunes travailleurs, d'origine géographique et de culture diversifiées, avec des modes de vie parfois très différents...

C'est ainsi que Ronan Gueguen vit la location meublée... Cela lui permet aussi de préparer l'avenir en constituant un complément de revenus à la nouvelle activité professionnelle qu'il crée actuellement à travers une micro-entreprise d'audit « QSE/RSE », sous-traitante d'organismes de certification et de labellisation des entreprises en matière de développement durable.

Cette activité doit concrètement débuter fin 2022 et viendra mettre en place la nouvelle vie de Ronan dans un cadre équilibré entre vie professionnelle et vie personnelle.

Un bel exemple de résilience !



# LE NET UTILE

## Les visiteurs sur [www.cgala.fr](http://www.cgala.fr)

### Point info trafic sur le premier trimestre 2022...

Un outil de plus en plus plébiscité : merci aux utilisateurs !

Les chiffres de fréquentation :

- Après une progression de 40 % entre 2020 et 2021, période de crise sanitaire, les visites sur notre site en partie publique (vitrine) atteignent 13 700 connexions sur le premier trimestre 2022, soit une progression de 18 % relativement au premier trimestre 2021. Ce trafic est généré par 57 % de nouveaux utilisateurs...
- Dans le même temps, les visites en parties sécurisées ont globalement augmenté de 33 %, du fait des connexions « Adhérents », 8700 face à 6000 sur le premier trimestre 2021, boostées par le paiement en ligne de la cotisation et par les inscriptions en formation. En revanche, elles tendent à la baisse côté cabinets comptables (1000 face à 1300 connexions au premier trimestre 2021).

Ces chiffres ne peuvent que nous encourager au CGALA à soutenir notre effort et notre veille afin de faire de [www.cgala.fr](http://www.cgala.fr) et de nos pages LinkedIn et Facebook, des outils de plus en plus utiles et actifs dans nos échanges avec les adhérents, les cabinets comptables, les entreprises et les institutionnels de notre environnement quotidien !



## Un site dédié à la vie de l'entreprise

### Gestion administrative, fiscale, sociale...

[https://entreprendre.Service-public.fr](https://entreprendre.service-public.fr) :

Le « site officiel d'information administrative pour les entreprises » propose une palette d'informations et d'outils concrets pour créer, conduire et développer son activité économique. Il est également un guide efficace, une « passerelle de référence », vers les plateformes administratives pour les entrepreneurs.

Cet espace dédié aux TPE/PME est structuré à partir d'une page d'accueil organisée verticalement en trois parties :

- Les « étapes de vie de l'entreprise ».
- Les démarches et les outils afférents à ces étapes de vie.
- Le relais vers la « place des entreprises » pour un conseil « sur-mesure ».



Les étapes de vie se déclinent à travers 6 pavés thématiques :

- « **Je crée** » : préparation, choix d'un statut juridique, immatriculation.
- « **Je reprends** » : préparation, évaluation de l'entreprise, négociation du protocole.
- « **Je gère** » : comptabilité, fiscalité, gestion sociale.
- « **Je développe** » : communication, démarche commerciale, investissement.
- « **Je clos** » : cessation d'activité, dissolution, liquidation judiciaire.
- « **Je transmets** » : entreprise individuelle, société.

Les démarches et outils sont illustrés également par 6 pavés dont 2 dédiés aux démarches avec :

- Le guichet des formalités des entreprises.
  - Le calendrier des échéances fiscales à respecter.
- Tandis que les 4 autres proposent des simulateurs concernant :
- Les revenus du micro-entrepreneur.
  - Les cotisations sociales pour l'embauche du premier salarié.
  - Le montant d'indemnisation en cas d'activité partielle.
  - Les financements publics pour un projet de transition écologique.

Le troisième point donne aux entrepreneurs un accès à la « Place des entreprises », service porté par le ministère de l'économie et le ministère du travail qui rassemble plus de 40 partenaires publics et parapublics chargés d'accompagner les TPE et PME.

Ce service permet aux TPE/PME qui ont « un projet, une difficulté, une question du quotidien » d'échanger avec « le conseiller qui peut les aider ».

La démarche est simple et rapide :

- 1/ Dépôt de la demande par l'entrepreneur.
- 2/ Identification, parmi l'ensemble des partenaires publics et parapublics, du conseiller compétent pour la demande de l'entrepreneur sur son territoire.
- 3/ Ce conseiller prend contact avec l'entrepreneur dans les 5 jours de la demande et l'accompagne en fonction de sa situation.

#### Bon à savoir :

- Ce service, initialement déployé en phase d'expérimentation sur les Hauts-de-France en mars 2019, est opérationnel sur 12 régions et sera national en septembre 2022.

*Ce site permet donc de balayer les principaux aspects de la vie administrative d'une entreprise et d'obtenir de l'aide face aux nombreux questionnements qui se posent au chef d'entreprise : un guide à suivre...*

#### Sources documentaires :

- Lettre Bpifrance CREATION - 15/02/2022  
[https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/nouveau-site-dinformation-administrative-demarches-entreprises?utm\\_campaign=lettre-hebdomadaire-du-15-fevrier-2022.html&utm\\_medium=email&utm\\_source=bpifrance-marketing-digital](https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/nouveau-site-dinformation-administrative-demarches-entreprises?utm_campaign=lettre-hebdomadaire-du-15-fevrier-2022.html&utm_medium=email&utm_source=bpifrance-marketing-digital)

# RUBRIQUE INFOS

## Observatoire national du commerce, de l'artisanat et des services

par la FCGA et l'ANPRECEGA\*

### > L'indice TPE pour le premier trimestre 2022

Cet indice reflète l'évolution trimestrielle des chiffres d'affaires des principaux métiers du commerce et de l'artisanat. Les chiffres sont calculés à partir des données d'un échantillon d'entreprises adhérentes d'un CGA et réparties sur le territoire national.

Ils sont déclinés pour 12 grands secteurs d'activité, au plan national et au plan régional avec 12 régions représentées.

Pour ce 1<sup>er</sup> trimestre 2022, l'échantillon, tous secteurs d'activité confondus, est constitué de 11 894 entreprises, dont 998 en Pays de la Loire et 810 en Bretagne.

Parmi ces 11 894 entreprises, 9 013 sont en hausse sur 12 mois (cumul mobile avril 2021 à mars 2022, par rapport à avril 2020 à mars 2021) tandis que 2 881 sont en baisse. En Pays de la Loire, sur la même période, on constate 782 entreprises en hausse pour 216 en baisse. Les chiffres de la Bretagne sont respectivement de 635 et 175.

	Les chiffres du 1 <sup>er</sup> trimestre 2022 par rapport au 1 <sup>er</sup> trimestre 2021	Et sur les 12 derniers mois avril 2021 à mars 2022, par rapport à avril 2020 à mars 2021
<b>INDICE GLOBAL</b>	<b>+ 7,8 %</b>	<b>+ 8,8 %</b>
<b>Pays de La Loire</b>	<b>+ 7,6 %</b>	<b>+ 9,1 %</b>
<b>Bretagne</b>	<b>+ 3,3 %</b>	<b>+ 8,8 %</b>
<b>INDICES SECTORIELS</b>		
<b>Commerce et services</b>	<b>+ 9,3 %</b>	<b>+ 9,4 %</b>
<b>Alimentaire</b> (1 063 entreprises) > dont fruits et légumes (46 entreprises) > dont alimentation générale (138 entreprises)	<b>- 8,3 %</b> - 14,2 % - 7 %	<b>- 0,2 %</b> - 3,8 % - 7,6 %
<b>Équipement de la maison et de la personne</b> (996 entreprises)	<b>- 3,1 %</b>	<b>+ 11 %</b>
<b>Services</b> > dont coiffure-esthétique (3 101 entreprises) > dont café-hôtellerie-restauration (651 entreprises)	<b>+ 17,7 %</b> - 2,3 % + 52,5 %	<b>+ 11 %</b> + 8,6 % + 16,2 %
<b>Bâtiment</b> (2 806 entreprises)	<b>+ 0,9 %</b>	<b>+ 8,4 %</b>
<b>Santé</b> > pharmacie et optique (1 596 entreprises)	<b>+ 11,5 %</b>	<b>+ 9,2 %</b>

### L'année 2021 vue par... Yves Marmont - Président de la FCGA

Les chiffres 2021 illustrent « l'effet rattrapage » post Covid 19 dont bénéficient les petites entreprises après le très fort recul de l'activité en 2020 : - 9 % par rapport à 2019 (tous secteurs confondus). Grâce au dispositif de soutien déployé par le gouvernement, il n'y a pas eu d'explosion des défaillances, et la plupart des TPE ont pu surmonter cette crise. L'artisanat du bâtiment se redresse tandis que le secteur « café-hôtel-restauration », particulièrement impacté par la pandémie, fait une belle remontée avec un indicateur à - 1,3 % entre 2021 et 2020 après - 20,9 % sur l'année précédente. Trois grands secteurs sortent particulièrement du lot : l'équipement de la maison (+ 18,8 %), l'équipement de la personne (+ 16 %) et la coiffure-esthétique (+ 17,2 %).

Quant aux baisses constatées dans l'alimentaire pour les fruits et légumes et l'alimentation générale, il convient d'en nuancer l'analyse dans la mesure où ces professions avaient connu sur 2020 un surcroît d'activité lié au retour des consommateurs vers le commerce de proximité.

\*Propos recueillis par Nasser Negrouche - Extraits

Observatoire de la Petite Entreprise - Numéro Spécial 2021 - En collaboration avec les Banques Populaires - Mars 2022

\*FCGA : Fédération des Centres de Gestion Agréés - [www.fcga.fr](http://www.fcga.fr)

\*ANPRECEGA : Association Nationale des Permanents et des Responsables de Centres de Gestion Agréés - [www.anprecega.fr](http://www.anprecega.fr)

### > Contact CGALA :

Antoine CHATELLIER  
[antoinechatellier@cgala.fr](mailto:antoinechatellier@cgala.fr)  
02 40 44 92 90



14, boulevard Winston Churchill - Immeuble Churchill 1 - 44184 Nantes Cedex 4  
**02 40 44 92 92** - [www.cgala.fr](http://www.cgala.fr)